

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Autorisation d'un déplacement à New-York, Etats-Unis, du 29 octobre au 2 novembre 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport a pour objet :

- de valider le principe d'un déplacement à New-York, Etats-Unis, d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 29 octobre au 2 novembre 2018,
- d'autoriser la dépense inhérente à l'organisation du déplacement.

Cette mission a trois principaux objectifs :

- 1 - Signature de la Charte relative aux « Villes et Territoires inclusifs » de l'ONU

L'ONU conduit actuellement des réflexions et travaux sur la thématique : « Villes inclusives et familles durables ». Les territoires repérés comme innovants et engagés sur ce thème pourraient se voir aujourd'hui proposer par l'ONU d'être signataires en octobre prochain de la charte que l'ONU est en train de rédiger.

En apportant son expérience à cet outil de réflexion, d'analyse, de propositions, le Département devrait pouvoir être signataire de cette charte. En effet, les compétences départementales, en matière sociale, peuvent contribuer à enrichir la réflexion. Notre Collectivité serait ainsi membre de la délégation des représentants français signataires.

Le Département articulant sa contribution avec celle du réseau Elisan, réseau de collectivités locales issues de 8 Etats membres européens et fortement impliquées et compétentes en matière de maintien de la cohésion sociale.

- 2 - Soutien à la candidature Marseille Provence pour accueillir le PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement souhaite implanter une équipe de collaborateurs supplémentaires en Europe.

Marseille s'est portée très vite candidate avec Lille et Lyon pour ne citer que les 2 autres sites français. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a proposé en novembre 2017 la candidature de Marseille, comme seule candidate pour la France.

Cette candidature reste en concurrence avec les dossiers des villes européennes suivantes : Bonn (Allemagne), Brindisi (Italie), Bucarest (Roumanie), Budapest (Hongrie) et Valencia (Espagne),

La sélection devrait être opérée en 2019 pour une implantation en 2020. Il s'agit donc de soutenir cette candidature.

3 - Attractivité du territoire de Provence

Il s'agira de conduire des opérations de promotion du territoire de Provence à New York, tant en favorisant les coopérations entre acteurs économiques, qu'en accompagnant des démarches institutionnelles.

Composition fonctionnelle de la délégation (sous réserve de modification) qui sera conduite par la Présidente du Conseil départemental jusqu'à concurrence de 15 membres :

- 5 élus
- 5 invités
- 5 agents départementaux.

Budget prévisionnel indicatif : le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été évalué à ce jour à la somme de 120 000 euros.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- l'autorisation de principe d'un déplacement à New-York, Etats-Unis, d'une délégation officielle du Conseil départemental ;
- l'intérêt départemental de ce déplacement ;
- la composition prévisionnelle de principe de la délégation, sur les représentants élus et les agents du Conseil départemental désignés par la Commission permanente en séance et, les invités de la collectivité lors de ce déplacement ;
- le principe de la présentation d'un prochain rapport en Commission permanente, portant confirmation de la date de la mission, la composition précise de la délégation, les modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que la demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement ;
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être liés aux transports internationaux et locaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL